

Se tenir au courant de l'actualité de LADM

Il est difficile de s'impliquer dans un lieu sans être au courant de son actualité, d'autant qu'il s'autogère... Tu peux t'inscrire sur la liste [May infos] en faisant la demande à [lesamiesdemay\(at\)riseup.net](mailto:lesamiesdemay(at)riseup.net).

Devenir membre actif·ve de LADM

Si tu désires t'impliquer un peu plus dans la vie de LADM et la gestion du local, tu peux faire la demande auprès du collègue pour devenir « membre actif·ve » - via un·e autre membre actif·ve et/ou à l'adresse mail ci-dessus.

De par ta participation aux commissions, aux événements, aux assemblées gestionnaires, tu deviendra alors « membre actif·ve », de fait ! Alors, tu seras la bienvenue aux réunions du collège. Les membres du collège assurent le fonctionnement de LADM conformément aux statuts, charte et règlement intérieur, ainsi que l'exécution de ses décisions.

Ben ouais ! L'autogestion ne va pas de soi

Nous vivons dans une société basée sur l'exploitation et la domination. L'individualisme consumériste est la norme, comme l'instrumentalisation des choses et des personnes est une des bases du capitalisme.

Dans la société actuelle, notre autogestion a forcément un côté expérimental. Nous tâtonnons, nous essayons et nous revenons de temps en temps sur notre fonctionnement. Même avec des efforts, nous devons ajuster régulièrement notre mise en oeuvre de l'autogestion et tout le monde est concerné.

Octobre 2019, Commission « usage et entretien du local »

Contact LADM : tél ??? mail [lesamiesdemay\(at\)riseup.net](mailto:lesamiesdemay(at)riseup.net)

PETIT MANUEL DE SURVIE POUR LES GROUPES RÉCEMMENT ARRIVÉS AU LOCAL AUTOGÉRÉ DES AMI·E·S de MAY

Premiers pas et premières empreintes dans le local des Ami·e·s de May (LADM). Ce lieu autogéré collectivement fonctionne sur quelques règles* qui peuvent te paraître encore obscures ou compliquées quand on y débarque...

Voici un petit manuel qui t'aidera à t'y retrouver et à participer activement à la réussite de ce projet d'autogestion concrète.

En cas de problème, n'hésites pas à venir en parler à l'assemblée gestionnaire et/ou à la permanence.

*infos : cf. charte & règlement de l'association des Ami·e·s de May

Réserver une des salles...

En tant que adhérent·e d'usage, il faut appeler le n° ?? et laisser un message avec la date et l'heure désirées ; un n° de téléphone ; la salle souhaitée.

Un·e membre actif·ve reprendra alors contact - rapidement... - pour y apporter une réponse. En cas d'accord, cela sera alors inscrit sur le planning d'usage des salles.

Pour obtenir les clés, il faut alors s'arranger avec un·e des membres actif·ve·s de LADM.

Pour une première demande, une fiche est à remplir : elle sera alors discutée au collège des membres actif·ve·s. Le dépôt de la demande peut se faire lors de la permanence, ou mieux encore lors de l'assemblée gestionnaire mensuelle.

Participation aux frais

On ne parle pas de location de salle mais plutôt d'une participation aux frais. Outre l'adhésion pour un usage de salle – à prix libre mais conseillé à 5€ selon les activités –, un défraiement monétaire ou matériel est envisageable pour couvrir les consommations (électricité, eau, gaz). Ceci participe à l'indépendance de l'association vis-à-vis de toute autre organisation.

L'argent ne doit pas empêcher la venue de gens ou collectifs au local.

Utilisation de la cuisine

Les réserves de nourriture ne sont pas en libre-service. Les personnes qui puisent dans les réserves (café, sucre, huile, sel...) sont conviées à les remplacer par des produits de qualité équivalente ou de laisser de l'argent dans la caisse de la cuisine en l'indiquant sur un papier. Bref, les personnes qui organisent des repas apportent leurs ingrédients.

Toute boisson non alcoolisée est à prix libre – et conscient. Les prix des boissons alcoolisées sont fixés.

La cuisine doit rester propre : entre autre, vaisselle propre, essuyée et rangée ; poubelles vidées ; cendrier extérieur fermé ; sol balayé et lavé si besoin.

En +

Toute activité donnant lieu à une transaction financière doit se pratiquer dans le respect des valeurs de LADM (de solidarité et de partage).

Toute activité dont l'idéologie ne respecte pas la dignité humaine (racisme, sexisme, autoritarisme, homophobie) n'est pas admise.

Fêtes et drogues : le local ne peut pas être utilisé pour l'organisation d'évènements à visée purement festive, au bénéfice d'un ou plusieurs usager.e.s. Il ne doit pas accueillir des activités qui mettraient sa pérennité en danger.

Dans le souci du respect des usager.e.s, l'alcool sera consommé avec modération. Seules les personnes adhérentes à LADM peuvent consommer de l'alcool dans le local.

Penser à ...

- fermer les portes en partant ;
- fermer le velux de la cuisine avec la manivelle ;
- éteindre tout éclairage ;
- laisser propre ce qu'on a utilisé (tables, sol, wc, ...) ;
- sortir les poubelles (tri sélectif) ;
- enlever les papiers et documents personnels ;
- veiller à ne pas dégrader les lieux et le mobilier ;
- le lieu est non-fumeur